

# Comment gérer l'après ?

Dans les semaines qui suivent la disparition du défunt, il est nécessaire de régulariser la situation auprès de différents organismes tels que les organismes de protection sociale (sécurité sociale, caisses de retraite, etc.).

Plusieurs questions peuvent également survenir (bénéfice de la pension de réversion, perception de rentes et capitaux du défunt en cas de décès, etc.) ainsi que **les délais pour assurer ces démarches**.

## À quoi sert une reconnaissance de dette ?

Une reconnaissance de dette est un écrit par lequel une personne, appelée débiteur, s'engage à payer une somme d'argent à une autre personne, appelée créancier.

En cas de conflit avec le débiteur, la reconnaissance de dette constitue une garantie pour le créancier lorsqu'elle contient les informations suivantes :

- › Date de la reconnaissance de dette
- › Nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance du débiteur et du créancier
- › Montant de la somme prêtée, indiqué en chiffres et en lettres (en cas de différence entre les 2 montants, seule la somme écrite en toutes lettres est prise en compte)
- › Date à laquelle le paiement de la dette sera exigible
- › Taux d'intérêt, s'il est prévu. Attention, le taux d'intérêt ne doit pas dépasser le taux de l'usure.
- › Signature du débiteur

La reconnaissance de dette peut être faite, soit sous la forme d'un acte authentique par un notaire, soit sous la forme d'un acte sous signature privée.

Pour un acte sous signature privée, il est possible d'utiliser le modèle de reconnaissance de dette suivant :

- [Modèle de reconnaissance de dettes ou de prêts entre particuliers](#) - Modèle de document

Il n'existe pas de montant de dette à ne pas dépasser.

 À noter

le débiteur et le créancier doivent [déclarer aux impôts cette somme, dans certains cas](#) (particuliers).

## Où s'adresser ?

[Maison de justice et du droit](#)

# References

> [Code civil : article 1376](#)

> [Code civil : article 1359](#)

## @ Services en ligne et formulaires

> [Modèle de reconnaissance de dettes ou de prêts entre particuliers](#) - Modèle de document

## Questions - Réponses

> [Quels sont les modes de preuve dans un procès civil ? \(particuliers\)](#)

> [Doit-on déclarer aux impôts un prêt d'argent entre particuliers ? \(particuliers\)](#)

## CONTACT



### DÉMARCHES

#### Service accueil - Formalités administratives - Cimetières

Mairie d'Uzès  
1, place du Duché

30700 Uzès

📞 0466034848

✉ [etat.civil@uzes.fr](mailto:etat.civil@uzes.fr)

📄 VOIR LA FICHE



### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex  
Deux entrées possibles :  
1, place du Duché  
1, place Albert 1er  
30700 Uzès  
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

#### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45  
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15  
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)